

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Septembre 2024

## MAIRIE de DICONNE

Sur convocation en date du 13 Août 2024 de **Mr COULON Robert**, le Maire

- ⇒ Membres afférents au conseil municipal : 9
- ⇒ Membres en exercice : 9
- ⇒ Membres présents : 8
- ⇒ Membres représentés : 1
- ⇒ Membres absents : 0



La séance est ouverte à 19h30 par :

- **Monsieur Robert COULON**, Maire de DICONNE

### Présents :

**Robert COULON, Marion SAVOY, Daniel COLAS, Maryse DUFOUR, Sylviane BRISET, Christiane POCOBELLO, Jean-Marc JULLIEN, Thomas MAURY**

### Représentés :

**Roger BERGERAS** représenté par Madame **Marion SAVOY**



### Absents :

## SECRETARIAT de SEANCE :

- **Monsieur Daniel COLAS**, est désigné secrétaire de séance.

### **1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 08 Juillet 2024 :**

Approuvée à l'unanimité

### **2 - Délibération n° 5 du budget annexe transport scolaire afin d'approuver la Convention de délégation de la compétence des transports scolaires 2024-2025 avec la région et autoriser le Maire à signer.**

Votée à l'unanimité des membres présents

### **3 - Délibération n° 20 approuvant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du SICED BRESSE NORD.**

Accordée à l'unanimité

Service Public  
d'Assainissement  
Non Collectif



### **4 - Délibération n° 21 concernant la modification des statuts du SICED BRESSE NORD**

Accordée à l'unanimité

### **5 - Délibération n° 22 représentant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du syndicat intercommunal des eaux de BRESSE NORD**

Approuvée à l'unanimité



**6 - Délibération n° 23 : Achat de terrain.**

Voté à l'unanimité

**7 - Délibération n° 24 autorisant Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'indemnité d'assurance suite aux dégradations de matériel le 20 Juillet 2024 à l'extérieur de la Salle des Fêtes**

Accordé à l'unanimité des membres



**8 - Délibération n° 25 concernant la rénovation de l'éclairage public vétuste et l'aide du fonds vert et du sydesl importante.**

**Pour les 3 équipements lumineux à changer, la participation de la Commune serait de 695,70 € HT au lieu de 1987,72 € HT**

Délibération acceptée par la totalité des membres du Conseil Municipal

**9 - Délibération n° 26 : Décision modificative du budget.**

Approuvé à l'unanimité

**Questions diverses :**

⇒ Devis DELARCHE pour travaux dans le logement du 13 rue du Bourg

⇒ Visite du Sous-Préfet (*proposition de dates du 22 au 25 Octobre*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

---

Le Secrétaire de Séance  
Mr Daniel COLAS

Le Maire  
Mr Robert COULON